



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE & JEU PROVENCAL  
LIGUE ILE DE FRANCE  
**COMITE des YVELINES**



## **USMC Pétanque Les Clayes-Sous-Bois**

Affiliation FFPJP n° 078/77.0924

### **Compte Rendu Réunion N°5**

**Du Samedi 14/12/2013 (10h)**

### **Section Pétanque Les Clayes-Sous-Bois**

#### Ordre du jour :

- 1) Etat des finances de la section
- 2) Cartes de membres : décisions à adopter sur ce statut particulier
- 3) Repas de bureau
- 4) Réflexion sur l'organisation d'un ou plusieurs concours tête à tête au sein de la section
- 5) Organisation de la journée « galette des rois » fixée au **samedi 04 Janvier 2014** (concours, galette, récompenses)
- 6) Questions diverses ou informations diverses

#### Présents :

- Eric Daunizeau
- Yannick Cuperlier
- Michel Liebgott
- Alain Vriet
- Jean-François Rivière

#### Invités présents :

- Gérard Boitte
- Daniel Sébire

#### Absent excusé :

- Gilbert Roumy

#### 1) Etat des finances de la section

Michel trésorier, nous fait part du montant actuellement disponible au niveau de la trésorerie :

Banque 1378 €

Caisse 375 €

Il est à noter que ces soldes tiennent compte de la recette d'une trentaine de licences délivrées à ce jour

Eric insiste pour la mise en place d'une gestion rigoureuse à tous les niveaux.

## **2) Cartes de membres : décisions à adopter sur ce statut particulier**

Après discussions, la carte de membre est **maintenue pour 2014**.

Cependant son utilisation reste soumise à certaines restrictions :

**Les cartes de membres ne donnent droit qu'à l'utilisation des installations**, dès qu'il y a participation (abondement du club) la carte de membre n'est plus valable, c'est le cas des concours d'hiver, de la galette etc. mais ce n'est pas le cas des concours du mercredi et du repas de juin car il n'y a pas de participation du club.

Cependant certaines dérogations exceptionnelles peuvent être octroyées (cas d'un joueur qui serait de passage aux Clayes chez des parents ou amis)

La cotisation reste inchangée : 15 € pour l'année 2014

## **3) Repas de bureau**

Afin de rester en accord avec l'ensemble des mesures prises à l'encontre des licenciés et membres, le bureau décide qu'il n'y aura **pas de repas de bureau en cette fin d'année**.

Pour mémoire, le prix de la licence des membres du bureau est désormais identique à celui des autres licenciés

## **4) Réflexion sur l'organisation d'un ou plusieurs concours tête à tête au sein de la section**

Cette idée ne semble pas recueillir la majorité des suffrages, néanmoins le bureau décide de reporter cette discussion à une date ultérieure

## **5) Organisation de la journée « galette des rois » fixée au samedi 04 Janvier 2014 (concours, galette, récompenses)**

Le bureau semble se diriger vers le fournisseur Auchan qui propose la part de galette à 2€10 avec une bonne qualité (actuellement environ 50 personnes se sont inscrites)

Le concours sera ouvert **aux licenciés et membres**, les décisions énumérées au paragraphe 2 de ce compte rendu ne devenant effectives qu'à compter du 05/01/2014

La préparation des récompenses fait l'objet d'un groupe de travail au sein du bureau, avec les multiples vérifications qui s'imposent.

## **6) Questions diverses ou informations diverses**

° Eric est chargé de faire une demande de subvention à l'USMC concernant la fourniture des tenues

° Sponsors en vue : Fournisseur de Morgon et Sepur

° Remboursements de frais kilométriques des membres du bureau : sur la base des calculs MAPPY (nettement moins avantageux que le tarif fiscal mais tellement plus honnête)

° Une réflexion est engagée sur les remboursements de frais concernant les championnats et nationaux, nous ne manquerons pas de vous informer des décisions adoptées

**La séance est levée à 11h30.**